

J'appuierai la mesure à l'étape de la deuxième lecture. J'insiste toutefois pour que nous y proposerons des amendements qui la renforceront, et d'autres qui la rendront plus raisonnable, qui ne condamneront pas les clubs de chasse et autres groupes semblables, extrêmement prudents, je crois, dans le maniement des armes. Ces groupes ne permettront pas à leurs membres d'utiliser leurs armes à feu à mauvais escient. Ils savent que, s'ils ne font pas attention, quelqu'un risque d'être tué. Ils consacrent beaucoup de temps et d'efforts à former leurs membres à ne pas utiliser ces armes à mauvais escient. J'espère que, lorsque le bill reviendra du comité, nous demanderons l'avis des différentes catégories de personnes qui manient les armes à feu, et que nous en tiendrons compte, en particulier lorsque nous discuterons de la sécurité des armes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 4 heures, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient maintenant aux affaires courantes, plus précisément aux déclarations de ministres, dans le but de permettre au premier ministre de faire une déclaration.

● (1600)

AFFAIRES COURANTES

[Français]

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE SUR LE RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je remercie les députés de me permettre de faire cette déclaration à cette heure un peu spéciale. Il avait été convenu que je déposerais ces documents aujourd'hui, à cause de certains événements qui intéressent tous les partis de la Chambre. Cela n'a pas été possible à midi, alors je pense qu'il s'imposait que je le fasse avant le début de la fin de semaine.

Ce dont il s'agit, monsieur le président, c'est de déposer les lettres que j'adressais récemment aux premiers ministres des provinces et dans lesquelles je leur exposais l'essentiel des discussions qui se poursuivent depuis un an sur les moyens de sortir d'une impasse constitutionnelle qui, depuis près de cinquante ans, est une cause de frustration pour les gouvernements fédéral comme provinciaux, quelles que soient leurs tendances politiques. Il s'agit donc de mettre fin à une distinction unique et peu enviable de notre pays, à savoir la nécessité de nous présenter devant le Parlement d'un autre pays pour amender tel ou tel élément fondamental de notre Constitution.

[Traduction]

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails de ce problème. L'ancien chef de l'opposition, l'honorable député de Halifax (M. Stanfield), avait soulevé la question le 2 octobre 1974, au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Il avait exprimé l'avis que ce n'était pas trop demander qu'on s'entende «au moins sur une formule d'amendement pendant la durée de la présente législature». Je m'étais dit d'accord avec ces vues. J'espère que le chef actuel de l'opposition (M. Clark) est d'accord, lui aussi. Et, si j'en juge d'après leurs réactions du moment, presque tous les honorables députés semblaient l'être.

En avril 1975, je rencontrais les premiers ministres des dix provinces pour discuter le prix du pétrole et du gaz et certaines questions connexes. J'avais profité de l'occasion pour essayer de savoir si on pouvait espérer en arriver à quelque chose comme l'entente limitée, dont avait parlé l'honorable député de Halifax, c'est-à-dire une entente sur

Constitution

une formule d'amendement, par laquelle nous autres Canadiens, nous pourrions prendre exclusivement en main notre propre constitution. Les premiers ministres étant convenus qu'il valait la peine d'essayer, j'avais prié le secrétaire du cabinet pour les relations fédérales-provinciales de rencontrer chacun d'entre eux, afin d'explorer plus à fond cette possibilité. Les lettres que je dépose font rapport des résultats de ces entretiens.

Je pense, monsieur le président, qu'il y a des malentendus concernant l'attitude du gouvernement ou la mienne au sujet de cette affaire. Il est évident que le rapatriement ou l'établissement d'une formule d'amendement de notre constitution ne sont pas des choses urgentes comme la lutte contre l'inflation ou les décisions concernant le prix de l'énergie. Ce ne sont pas non plus des «objectifs prioritaires» dans le même sens que plusieurs de ceux que le gouvernement a établis pour définir de nouvelles orientations ou de nouveaux programmes. Il y a cependant des «objectifs prioritaires» moins aisément perceptibles, mais dont il faut absolument tenir compte lorsque la société est aux prises avec l'incertitude et le désarroi qui sapent partout la confiance envers les institutions. L'affirmation de la volonté nationale et l'expression du désir collectif de renouveler et de renforcer la foi dans les structures et les valeurs qui nous unissent sont des symboles, mais ils n'en importent pas moins.

C'est une semblable affirmation symbolique qui s'est faite, je pense, lorsque le Parlement du Canada a adopté un drapeau national. Peut-on douter que ce geste n'ait raffermi notre sentiment d'appartenance canadienne et d'unité pour de grands desseins? Une affirmation semblable pourrait se produire si nous témoignions de notre foi envers notre pacte fédératif, en mettant fin à une imperfection qu'il traîne depuis des décennies. Ce n'est peut-être pas le genre de question qui devrait solliciter une large part du temps du Parlement, alors que d'autres pourraient presser. Mais, en ma qualité de premier ministre, je me permets de dire qu'il s'agit du genre de chose que nous devrions tenter de faire. Nous ne devrions pas être sans cesse tenus en échec par une question qui est au centre même de notre essence nationale. En somme, il importe que le Parlement s'y intéresse pour conclure si possible une affaire d'intérêt national.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Trudeau: C'est pour ces raisons que j'ai mentionné la possibilité que le Parlement envisage de rapatrier la Constitution sans le consentement des provinces, s'il appert qu'il est impossible d'obtenir ce consentement. Évidemment, nous n'agirions ainsi qu'en dernier ressort, et la chose ne se ferait pas d'une manière qui puisse modifier la répartition des pouvoirs ou la position des provinces. Il ne faut pas que cela procure, en aucune façon, au Parlement fédéral le pouvoir d'agir unilatéralement à l'avenir dans tout secteur où il ne le peut aujourd'hui, puisque cela éroderait l'essence même de notre système fédéral. Dans mes lettres, j'examine trois façons d'aborder le problème du rapatriement que le Parlement pourrait adopter tout en évitant ces conséquences. Je ne mentionne pas ces moyens pour les recommander, mais plutôt pour explorer le terrain et voir comment nous pourrions sortir de l'impasse apparemment sans issue, au fond de laquelle nous sommes immobilisés. Ni le gouvernement fédéral ni le Parlement ne devraient accepter l'idée qu'on ne puisse jamais rien faire au sujet d'une question si importante pour notre pays.